

## **16 - Vidéoprotection - Adoption de la charte pour un usage démocratique de la vidéoprotection et autorisation de signature d'une convention de partage des images avec l'Etat**

**M. ALLEMANN, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur :** Le Conseil Municipal de Besançon a décidé l'an dernier de mettre en place un dispositif de vidéoprotection urbaine. Ce dispositif était composé de 24 caméras auxquelles pouvaient être ajoutées, à terme, les caméras déjà en place afin de protéger le souterrain menant au Lycée Pergaud.

Le dispositif prévoyait également la mise en place d'un Centre de Supervision Urbaine (CSU), composé de 4 personnels avec une activation sur des horaires de type «tranquillité publique», mais un enregistrement en 24h/24 et une transmission des images permanente en direction de la salle de commandement du Commissariat de Police Nationale.

Depuis cette date, plusieurs étapes ont été franchies :

- Obtention de l'arrêté préfectoral autorisant la mise en place des caméras après un avis favorable de la commission départementale en mars 2012. La Préfecture a de nouveau été sollicitée en mars 2013 afin de modifier l'autorisation délivrée précédemment, les modifications portant sur la durée d'enregistrement (portée de 7 à 10 jours), sur l'intégration des caméras du souterrain du Lycée Pergaud au dispositif (5 caméras qui étaient proposées en complément éventuel par l'acadé Suretis dès l'an passé) et l'ajout d'une caméra sur le parking Battant (portant leur nombre à 2, en substitution des 2 caméras actuellement en place). L'autorisation préfectorale obtenue le 2 avril 2013 comporte également les noms des personnes qui pourront accéder au dispositif et les modalités de cet accès,

- Obtention d'une décision favorable au subventionnement de l'opération par l'Etat (FIPD) à hauteur de 284 450 €,

- Décision d'implanter le Centre de Supervision Urbaine au Centre Technique Municipal avec avis favorable du Comité d'Hygiène et de Sécurité et lancement des travaux,

- Validation par le Comité Technique Paritaire des plannings de travail des opérateurs et recrutement de l'équipe et du règlement intérieur régissant le fonctionnement de ce service,

Le Cabinet SNC - Lavalin, a été retenu, après appel d'offres, afin d'assurer une assistance à maîtrise d'ouvrage sur l'ensemble de l'opération.

Après étude par SNC Lavalin des besoins pour l'implantation des caméras, il s'avère que la plupart des matériels ou travaux sont disponibles par le biais de marchés déjà attribués. Seule reste à assurer la mission de coordination et de planification des travaux pour laquelle un appel à candidature a été lancé, le prestataire vient d'être retenu.

Le Centre de Supervision Urbaine doit être activé dans les prochaines semaines. Il est souhaitable, au préalable, de poursuivre notre engagement éthique dans le respect des Libertés publiques, déjà affirmé par la mise en place d'un comité d'éthique, en amont de notre réflexion sur l'opportunité de mettre en place un tel dispositif.

Nous avons acté l'an passé la confirmation de l'existence du comité d'éthique bisontin en orientant son rôle afin qu'il veille désormais, au-delà du respect des obligations législatives et réglementaires, à ce que le système de vidéoprotection ne porte pas atteinte aux libertés publiques et privées fondamentales, tant durant sa mise en place qu'ultérieurement durant le fonctionnement du dispositif. Nous avons également acté l'an passé le principe d'engager un travail de réflexion sur l'adoption d'une charte d'éthique de la vidéoprotection.

Il est proposé aujourd'hui, après avis du comité d'éthique, d'adhérer à la «charte européenne pour une utilisation démocratique de la vidéosurveillance», jointe à la présente délibération, réalisée dans le cadre du programme «droits fondamentaux et citoyenneté» de la Commission Européenne. Cette adhésion sera ensuite communiquée au Forum Français pour la Sécurité urbaine, auquel la Ville est déjà adhérente.

Cette charte rappelle un certain nombre de principes à respecter dans la mise en œuvre d'un dispositif de vidéoprotection urbaine que sont : le principe de légalité, le principe de nécessité, le principe de proportionnalité, le principe de transparence, le principe de responsabilité, le principe de supervision indépendante, le principe d'implication des citoyens.

De même, avant d'activer le Centre de Supervision Urbaine (CSU), comme nous l'avions également décidé l'an passé, il convient de prévoir les modalités de partage des images entre notre CSU et les services de la Police Nationale. A cette fin, une convention, élaborée entre les différents services de manière à adapter aux circonstances locales les préconisations nationales, est jointe en annexe à la présente délibération.

### Propositions

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention de partenariat entre la Ville de Besançon et l'Etat relative à la vidéoprotection urbaine,

- de faire adhérer la Ville de Besançon à la «charte européenne pour un usage démocratique de la vidéosurveillance».

**«M. LE MAIRE :** On adopte la charte, enfin on vous propose d'adopter la charte pour un usage démocratique de la vidéoprotection, commission présidée je le rappelle par Marcel POCHARD et autorisation de signature d'une convention de partage des images avec l'Etat, en un mot pour que l'Etat puisse en dehors des heures d'ouverture du TSU utiliser les images de la Ville et lui permettre d'intervenir avec plus d'efficacité. C'est Frédéric ALLEMANN qui répondra s'il y a des questions.

**M. Michel OMOURI :** Simplement pour information, rappelons que c'est quand même l'Etat qui a autorisé l'installation de la vidéoprotection en 2012 et surtout que le groupe UMP a travaillé avec persévérance pour qu'une partie de la majorité comprenne que la vidéoprotection est un équipement de dissuasion.

**M. LE MAIRE :** Pas de commentaires s'il vous plaît chers collègues !

**M. Michel OMOURI :** Je pense que nous devons aussi aller un peu plus loin pour l'installation de cet équipement. J'espère Monsieur le Maire que vous l'avez incorporé dans votre projet mais surtout maintenant j'aimerais entendre des élus ici au niveau des groupes, surtout entendre M. LIME et M. CYPRIANI pour savoir s'ils vont voter ce rapport premièrement.

**M. LE MAIRE :** Mais vous vous croyez où là ?

**M. Michel OMOURI :** Deuxièmement pour savoir s'ils ont évolué sur la question sachant que ces deux élus vont faire des propositions pour 2014 il me semble, donc je souhaiterais entendre ces deux élus...

**M. LE MAIRE :** Alors cela vous n'en savez rien !

**M. Michel OMOURI :** Excusez-moi Monsieur le Maire mais chaque groupe politique va faire des propositions...

**M. LE MAIRE :** Vous allez un peu vite en besogne !

**M. Michel OMOURI** : ...donc ce qui va être assez clair Monsieur le Maire, si nous arrivons aux affaires nous referons un diagnostic de sécurité bien entendu parce qu'il ne vous a pas échappé que depuis cet été l'insécurité recommence à augmenter à Besançon et on est très loin du «Moi, Président de la République je ferai reculer l'insécurité», c'est pour cela que je le dis clairement. J'attends que ces deux élus aujourd'hui aient le courage de leurs opinions politiques par rapport à cette discussion-là parce qu'esquiver le débat Monsieur le Maire, ce n'est pas démocratique.

**M. LE MAIRE** : Je ne vous permets pas Monsieur OMOURI de dire que mes amis politiques sont des gens qui ne seraient pas des gens courageux. De plus, je vais vous dire une chose, chez nous les gens peuvent dire ce qu'ils pensent mais ce n'est pas à vous à décider, vous n'êtes pas le maître à penser de mes amis politiques, d'autant plus qu'ils ont quand même une pensée qui prend un peu de la hauteur. Vous n'avez plus la parole Monsieur OMOURI, je vous la redonne et ce sera votre deuxième intervention !

**M. Michel OMOURI** : Monsieur le Maire, ayons le courage politique ici de poser aujourd'hui sur la table cette discussion que l'on a eue l'année dernière, simplement cela fait un an. On a vu une dégradation depuis cet été. Simplement je veux savoir si ces deux élus qui veulent aujourd'hui, peut-être demain matin, se lancer à une élection, je dirais indépendante de vous ou avec vous...

**M. LE MAIRE** : Mais ne vous occupez pas de cela !

**M. Michel OMOURI** : ...simplement je voudrais savoir s'ils ont le courage politique de dire si oui ou non ils seront d'accord pour prolonger la vidéoprotection tout simplement.

**M. LE MAIRE** : Je vais vous donner un conseil, faites votre liste avec M. GONON, occupez-vous de vos affaires, nous on s'occupe des nôtres, OK ? Et ne vous cassez pas la tête pour la majorité actuelle à Besançon, vous n'avez pas en face de vous un Maire très inquiet.

Merci pour votre intervention, je répondrai globalement sur l'insécurité. Je passe la parole à Pascal BONNET.

**M. Pascal BONNET** : J'étais en train de dire à M. OMOURI qu'on ne s'occupe pas de vos affaires, mais il est évident que lorsqu'il y aura une élection, que vous soyez ensemble ou pas ensemble, il est important de savoir ce que vous allez proposer et actuellement...

**M. LE MAIRE** : Soyez patients !

**M. Pascal BONNET** : ...vous gouvernez cette Ville ensemble et il est important de savoir si vous êtes d'accord sur un enjeu majeur de la politique de sécurité.

**M. LE MAIRE** : Monsieur BONNET, aujourd'hui je vous propose l'adoption d'une charte pour un usage de la vidéoprotection, point barre, et c'est une volonté du Maire de Besançon...

**Mme Catherine GELIN** : J'ai lu le rapport et je suis étonnée de ne pas voir mentionner la CNIL à propos des droits des personnes filmées, donc je pose la question à Fred ALLEMANN pour savoir pourquoi cela n'est pas mentionné. D'autre part j'ai vu que la vidéosurveillance est devenue vidéoprotection suite à un texte de loi récent et je voulais savoir si l'on pouvait connaître le nombre de faits délictueux qui ont été repérés grâce à ces vidéos, je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : A Besançon c'est difficile de donner le nombre de faits repérés parce qu'elles ne sont pas encore installées. Concernant la CNIL, vous savez à partir du moment où l'on signe des conventions avec l'Etat, j'imagine que c'est «dans les clous» quand même.

Benoît, ta réponse est attendue mais tu n'es pas obligé de répondre à M. OMOURI.

**M. Benoît CYPRIANI :** Je suis bien embêté, je n'avais prévu aucune intervention bien entendu sur un sujet aussi important ! Monsieur OMOURI, me force à sortir de ma tanière donc je loue son messianisme et sa force de conviction qui pourraient lui faire croire que l'on a changé d'avis. Peut-être qu'il va être ravi de savoir que nous n'avons pas changé d'avis. Nous ne faisons pas partie du parti socialiste, je ne sais pas si vous le savez donc on a parfois des points de vue différents, cela ne nous empêche pas de gérer une ville ensemble. On fait avancer un certain nombre de dossiers et il y en a d'autres sur lesquels on s'oppose, on s'exprime quand on n'est pas d'accord, voilà. Donc je rappelle juste notre position en deux phrases et puis après je commenterai le rapport. On est tous d'accord pour faire reculer l'insécurité, personne ne peut se satisfaire de la situation actuelle, personne ne peut se satisfaire de son évolution. Par contre comment faire ? Certains considèrent que les caméras résoudront les problèmes, nous, nous ne le pensons pas. On n'a pas pour autant une méthode magique, on sait que vis-à-vis de ces problèmes la présence humaine ne remplacera jamais le reste, la présence humaine, que ce soit en terme de médiation, en terme de prévention et en terme de punition...

**M. LE MAIRE :** De répression !

**M. Benoît CYPRIANI :** De répression, voilà. Merci Monsieur le Maire de me corriger...

**M. LE MAIRE :** C'est répression le terme qu'il fallait utiliser !

**M. Benoît CYPRIANI :** C'est un prêté pour un rendu.

**M. LE MAIRE :** Voilà, absolument, mais amical !

**M. Benoît CYPRIANI :** Alors concernant le rapport je note une chose, c'est que les subventions ne sont pas tout à fait à la hauteur de ce que l'on attendait ou de ce qui avait été indiqué initialement puisqu'initialement on avait fait une demande à 50 % des dépenses en espérant obtenir 40 % comme les autres villes, et là on serait plutôt autour de 33 % mais bon c'est un détail si je peux dire mais sur la somme importante, 850 000 € ce n'est pas rien quand même. Alors entre nous on en a discuté un petit peu de savoir s'il fallait disjoindre les deux dossiers parce que ce rapport est en deux parties, l'une pour la convention avec les services de Police et puis une autre pour une charte ; une charte a priori c'est plutôt sympathique, donc on s'est dit «c'est vrai, on pourrait» et puis en relisant un peu plus attentivement on s'est aperçu qu'il y avait des points positifs, par exemple cette charte recommande un niveau de transparence que ce serait bien de respecter actuellement donc il y a des évolutions possibles, des améliorations, une implication des citoyens qui là aussi mérite d'être mise en valeur, mise en pratique. Par contre il y a un principe parmi les 7 qui sont cités, les 7 chiffres bibliques s'il en est, il y a un principe qui nous pose vraiment problème, c'est le deuxième qui s'appelle le principe de nécessité. Alors je rappelle juste ce que c'est que la nécessité sans faire de la philosophie, je suis loin d'être «câlé» sur la question. La nécessité c'est ce qui ne peut pas ne pas être, donc les exemples de nécessité on le dit pour ce qui est indispensable à notre vie «manger, boire, éliminer ce que l'on a mangé et bu», on peut le dire aussi pour ce qui est nécessaire à la vie en société comme le travail, le logement, etc. si on prend des technologies modernes qui n'existaient pas auparavant, pour nos ancêtres elles n'étaient pas nécessaires mais l'ordinateur on peut dire que c'est devenu nécessaire parce que nos sociétés se sont organisées maintenant autour de cela, on ne peut pas faire fonctionner l'administration municipale, un hôpital, des trains, un réseau électrique sans ordinateur donc on peut dire que c'est indispensable et que c'est une nécessité. Par contre, on peut très bien se passer de caméras de vidéosurveillance. Certains pensent que cela apportera un plus, d'autres pensent que non mais tout cela c'est une question de croyances, éventuellement de convictions plus ou moins étayées par des expériences mais il n'y a pas de certitude, on ne peut pas dire que les caméras soient nécessaires, et d'ailleurs nos débats le démontrent. La nécessité c'est indiscutable, soit c'est nécessaire, soit ça ne l'est pas et on ne peut pas a priori contredire le principe de nécessité. Cette charte donc a été rédigée de façon non contradictoire. Elle a été rédigée en fait par des acteurs qui sont intéressés par l'installation de caméras, ce sont des acteurs au niveau d'un certain nombre de villes européennes mais ce n'est pas sous couvert de la communauté européenne bien entendu, c'est comme si on demandait par exemple à Lance ARMSTRONG de rédiger un manuel sur la lutte contre le dopage.

**M. LE MAIRE :** Il dirait peut-être les pièges qu'il faut éviter, il serait bon !

**M. Benoît CYPRIANI** : On pourrait voter cette charte si on nous assurait que la Municipalité s'engagera à la respecter à 100 %, c'est-à-dire mettra vraiment en question ce principe de nécessité, auquel cas ça reviendrait à s'engager, à ne pas installer les caméras, donc nous prenons nos responsabilités, nous voterons contre l'ensemble du rapport.

**M. Philippe GONON** : Le groupe UDI, Monsieur le Maire, votera sans état d'âme cette charte dont l'actualité et la nécessité après l'affaire de Boston nous semblent absolument indispensables à rappeler. Juste deux points, un souhait c'est que dans le calendrier d'installation du système, les 408 soient considérés comme prioritaires, nous en avons parlé au comité d'éthique la dernière fois et nous maintiendrons un problème de vigilance sur la protection des intérêts privés de nos concitoyens donc nous y serons très attentifs, je pense, chaque fois qu'au terme d'une année on nous fera le bilan de ces opérations.

**M. Jean-Marie GIRERD** : Je crois que ce qui est important avec ces principes c'est que ça donne les bases sur lesquelles on doit s'appuyer et je redirai ce qu'avait dit le Général de Gaulle en 1941, c'est : «le meilleur outil n'a pas de valeur par lui-même, il ne vaut que par l'emploi que l'on en fait» donc ce qui est important c'est que l'on ait les bonnes bases et que l'on puisse après utiliser cet outil qui n'a pas une fin en soi mais qui nous permettra de pouvoir faire diminuer l'insécurité.

**M. Christophe LIME** : Monsieur OMOURI, on peut reprocher beaucoup de choses aux élus communistes mais sûrement pas celui de ne pas être courageux...

**M. LE MAIRE** : Oui ça c'est sûr !

**M. Christophe LIME** : ...et ce n'est pas de cette année, cela fait depuis la création du parti communiste que je pense que nous n'avons aucune leçon à recevoir sur le courage, quel qu'il soit et quelle que soit la situation, ce n'est pas le cas de tout le monde. Donc à partir de là...

**M. LE MAIRE** : Entre autres pendant la Résistance précédemment évoquée !

**M. Christophe LIME** : ...donc à partir de là le mot «courage» Monsieur OMOURI, et je me rappelle que vous n'en n'avez pas eu beaucoup lors du premier vote du tram où vous n'avez pas réussi à voter contre puisque vous n'avez pas participé au vote et y compris quand je vois aujourd'hui le dénigrement que vous pouvez porter, à partir de là je pense que vous n'avez pas beaucoup de leçons à donner aux autres lorsque vous avez à vous exprimer, lors des différentes décisions les plus importantes de notre Agglomération et de notre commune. Non, nous n'avons pas changé d'avis, ce qui ne veut pas dire que nous ne nous interrogeons pas. Un certain nombre d'outils modernes aujourd'hui peuvent démontrer une certaine efficacité contre l'insécurité. Je pense que tous les élus qui sont ici, y compris vous-même, sont contre l'insécurité et tout particulièrement pour ceux qui touchent deux fois l'insécurité puisque ceux qui sont les principales victimes de l'insécurité telle qu'elle est définie aujourd'hui sont ceux qui sont victimes de l'insécurité sociale, cela veut dire que c'est ceux qui sont en général les plus en avant lors des licenciements, lors de la précarité, lors des difficultés de logement. Monsieur GONON vient de citer un quartier et on voit bien que ce quartier amène un certain nombre de difficultés extrêmement importantes, et qu'ils ont là aussi en plus l'insécurité donc bien entendu pas de leçons à se donner l'un par rapport à l'autre, par rapport à l'insécurité. Je pense que tous les élus recherchent la sécurité de nos concitoyens et tout particulièrement les élus municipaux car nous sommes en proximité avec nos concitoyens et nous voyons bien que l'insécurité au jour le jour pénalise et fragilise le tissu social et amène un certain nombre de forces politiques, on l'a vu encore hier, à surfer sur cette espèce d'insécurité pour obtenir un certain nombre de résultats. Notre inquiétude aujourd'hui, c'est qu'il y a des sommes extrêmement importantes mises en œuvre aujourd'hui, et je le dis, au détriment de la prévention puisque ce ne sont pas des sommes supplémentaires qui sont données par l'Etat. Cela veut dire que chaque fois que l'on prend un euro dans le cadre de la vidéoprotection, c'est un euro de moins pour la prévention, cela il faut le dire parce que c'étaient les derniers objectifs donnés par M. SARKOZY car il y avait déjà un certain nombre de contraintes budgétaires. Et chaque fois que l'on diminue la prévention, chaque fois qu'on a un certain nombre d'axes en moins par rapport à différents éléments de l'insécurité, on sait qu'on débouche obligatoirement sur une montée de l'insécurité avec un certain nombre d'outils donc c'est simplement cela nos interrogations. Nous n'avons pas comme l'a dit Benoît CYPRIANI des recettes miracles par rapport à

cela. Nous croyons à la police de proximité, je rappelle quand même que c'est votre gouvernement qui a supprimé toutes les polices de proximité internes qui avaient été mises en place par quartier...

**M. LE MAIRE** : qui avaient été mises en place par CHEVENEMENT !

**M. Christophe LIME** : ...c'était un des éléments avec lesquels on pensait qu'il pouvait y avoir de la prévention, du contact, et je rappelle aussi que sous le gouvernement SARKOZY vous avez supprimé 40 policiers sur la Ville de Besançon et donc à partir de là nous n'avons aucune leçon à recevoir de votre part.

**M. LE MAIRE** : Je suis totalement d'accord avec ce que tu dis, je répondrai tout à l'heure globalement mais je suis d'accord avec toi. Pour la police de proximité, nous avons même investi dans les quartiers, nous, Ville, avec les bailleurs sociaux ; nous avons investi à Planoise, à Montrapon, Risler et Palente. C'est le gouvernement de Lionel JOSPIN qui avait mis cela en place et qui l'a supprimé ? La réponse vous a été donnée par Christophe LIME, absolument !

**Mme Martine JEANNIN** : C'est vrai qu'au départ on pouvait trouver que c'était frustrant de se voir ainsi filmé dans les rues de Besançon, avant que la Commission d'éthique ne soit mise en place et donne ses résultats, mais devant la recrudescence de faits et délits sur la Ville on sent qu'il y a un climat d'insécurité dans beaucoup de quartiers, si ! si ! Alors donc finalement on peut penser que c'est une bonne mesure. Toutes les mesures qui seront prises pour enrayer l'insécurité seront les bienvenues, voilà ce que je pense.

**M. Jean-Marie GIRERD** : Je crois qu'il faut quand même que l'on sache ce que veut dire le courage. Le courage, ce n'est pas de parler de nos augustes prédécesseurs. Moi je considère quand je viens au Conseil Municipal que je ne suis pas courageux même si Monsieur le Maire peut éventuellement avoir des propos...

**M. LE MAIRE** : Parfois, pas toujours !

**M. Jean-Marie GIRERD** : ...je n'ai aucun courage à venir, je n'ai aucun risque. Par contre je donnerais l'exemple de Aung San Suu Kyi en Birmanie qui est une femme politique remarquable, je donnerai aussi l'exemple des courageux politiciens italiens, qui ont été assassinés par la mafia, ça ce sont des gens courageux mais ici quand on parle de courage, non ! Utilisons des termes appropriés... Autre élément important, on parle des illustres prédécesseurs et là je vais faire une petite leçon d'histoire à Monsieur LIME. C'est vrai que j'admire beaucoup par exemple deux communistes qui se sont illustrés pendant la Résistance, c'est Charles TILLON et Georges GUINGOUIN et, en fait, ces gens-là ont été purement et simplement éjectés du parti communiste en 1950 donc il y a des gens courageux au niveau du parti communiste...

**M. LE MAIRE** : De grâce on ne va pas remonter jusque-là ; vous n'allez pas nous refaire un débat sur l'anti communisme primaire, stop, stop.

**M. Jean-Marie GIRERD** : ...et enfin je finirai sur la police de proximité ; il a été prouvé qu'elle n'était pas efficace telle qu'elle avait été mise en oeuvre.

**M. LE MAIRE** : Monsieur GIRERD vous irez expliquer aux habitants de Planoise, de Montrapon, des 408 que lorsqu'il y a des policiers en uniforme qui se promènent dans les rues pour faire de l'ilotage, ce n'est pas efficace... Non, non, vous êtes déjà intervenu deux fois !

**M. Pascal BONNET** : Je pense que c'est bien que Jean-Marie GIRERD fasse quelques rappels historiques parce qu'il nous renvoie à l'histoire. Justement on en n'est même plus à l'histoire ou au bilan de SARKOZY, on est au bilan d'un an de pouvoir du gouvernement AYRAULT et de François HOLLANDE et au bilan des décennies du pouvoir municipal, donc ne renvoyez pas la balle ailleurs. Ce que l'on constate c'est que vous êtes entre vous en désaccord sur ce point-là...

**M. L E MAIRE** : Pas du tout !

**M. Pascal BONNET** : ...et c'est cela l'actualité. Ensuite il y a des carences sans doute, il y a un gouvernement pour y répondre aujourd'hui.

**M. LE MAIRE** : Je vais vous dire une chose Monsieur BONNET, solennellement. Cela devient insupportable d'entendre ce type de discours, de vouloir qu'un an après tous les problèmes résultant de dix années d'un gouvernement de droite qui a fait n'importe quoi, soient corrigés. Corriger en un an ce que vous avez défait en dix ans, ce n'est pas possible. Lorsque j'interroge le Ministre de l'Intérieur sur le renforcement des policiers à Besançon, Christophe LIME l'a dit, 2002-2012 ce n'est pas le gouvernement de Jean-Marc AYRAULT, c'était sous le gouvernement de vos amis, 40 postes en moins à Besançon, 40, vous entendez ? Monsieur OMOURI vous n'avez pas la parole, je vous demanderai de vous taire, s'il vous plaît. Lorsque j'interroge le Ministre de l'Intérieur, il me répond : « mon cher Jean-Louis je vais te dire ce qui se passe, lorsque nous avons ouvert les portes des écoles de police, il n'y avait plus personne dedans, résultat de la RGPP », la Révision Générale des Politiques Publiques qu'un certain nombre de vos amis ont applaudi des deux mains. La RGPP, c'était des fonctionnaires en moins, un sur deux, on ne les remplace pas sauf que les fonctionnaires qu'on n'a pas remplacés, je l'ai déjà dit mais je le répète pour ceux qui n'ont pas entendu, c'était des enseignants dans les écoles, nous en avons mis en place 13 500 cette année, c'était des postes de policiers qu'on a supprimés, c'était des postes d'infirmiers dans les écoles, c'était des magistrats, allez à la rentrée solennelle du Tribunal, vous verrez, vous pourrez entendre ainsi dans quel état -en matière de personnel je parle- dans quel manque est la justice. Dès son arrivée aux responsabilités, Manuel VALLS a mis en place 500 policiers supplémentaires en formation qui vont sortir dans un an ou deux. Vous voudriez que nous en un an, on ait récupéré les dix années des vôtres. Vous avez quand même réussi à endetter en cinq ans de 600 milliards de plus la France, 600 milliards et vous voudriez qu'en un an, avec un coup de baguette magique, on ait tout récupéré cela. D'ailleurs le candidat HOLLANDE -et j'arrêterai là parce que je ne voulais pas faire de politique mais c'est vous qui avez insisté- a dit « cela sera difficile et je me donne cinq ans pour réussir ». Les policiers il y en aura plus dans les commissariats de police, je le sais mais il faut qu'on les forme. On a déjà remis des professeurs dans les écoles, on va renforcer la magistrature parce qu'on a besoin d'une justice aussi qui ait des personnels en nombre suffisant, on va remettre dans les hôpitaux des moyens, vous avez tout cassé cela, vous avez tout cassé ! Et puis je voudrais aussi dire une chose, c'est que je n'ai aucune arrière-pensée, j'assume Monsieur BONNET, j'assume le fait que je suis favorable à la vidéoprotection parce que je n'ai jamais changé... Monsieur OMOURI est-ce que vous voulez que je suspende la séance pour que je puisse m'exprimer ? Vous pouvez vous taire ? Vous n'avez plus la parole, vous l'avez eue deux fois, vous la reprendrez après, sur un autre sujet... moi j'assume parce que comme l'a dit très justement mon ami et camarade Christophe LIME, il y a certaines personnes et vous devriez bien le savoir aussi qui sont doublement condamnées parce que quand vous êtes chez vous dans votre appartement protégé par un digicode, vous êtes beaucoup moins vulnérable que si vous habitez dans un quartier où il n'y a pas de digicode ou des digicodes qui ne fonctionnent pas et qu'il y a une double insécurité, l'insécurité sociale comme tu l'as dit Christophe et l'insécurité au niveau de l'insécurité au sens où on l'entend habituellement. C'est vrai que dans votre garage votre voiture risque moins que garée dans la rue et moi je n'ai aucune arrière-pensée. Je ne suis pas quelqu'un qui veut priver les habitants de cette ville de liberté mais j'estime qu'on doit pouvoir se promener, comme disait Mme JEANNIN, à toute heure et en tout lieu en sécurité. Un certain nombre n'étaient pas d'accord, moi j'ai accepté que l'on mette, Jean-Claude ROY en avait fait la proposition, la vidéosurveillance ou protection dans les bus de TRANSDEV, à l'époque c'était KEOLIS, ce qui nous a permis en quelques heures d'interpeller à deux ou trois reprises les auteurs des actes délictueux. Les actes délictueux nous ne les acceptons pas. Il n'y a pas ceux ici qui comme vous n'accepteraient pas l'insécurité et des naïfs, la gauche qui l'accepterait. Nous sommes aussi vigilants que vous si ce n'est plus parce que nous savons très bien que celles et ceux qui sont les premiers à en pâtir ce sont des populations qui sont des populations faibles. Les caméras ne vont pas répondre à toutes les questions, tous les problèmes. Il faut que derrière il y ait de la présence humaine, c'est ce que disait Benoît CYPRIANI, il a raison, il faut qu'il y ait des gens derrière mais les caméras de vidéoprotection c'est un élément parmi d'autres. Il faut renforcer la prévention, il faut renforcer l'éducation. Il faut permettre aussi à la police d'avoir des moyens, de visionner un certain nombre de choses et d'identifier des actes délictueux, c'est cela que nous voulons faire.

J'ai là des chiffres qui viennent de la Direction Départementale de la Sécurité Publique donc ce ne sont pas les chiffres du Maire de Besançon ; en matière d'élucidation, la moyenne nationale c'est 34,58, à Besançon c'est 43,75 %. Au niveau des faits constatés la délinquance générale était en 2011 de 2 087, en 2012 elle est de 2 033 donc elle a diminué, et la moyenne au niveau de la strate c'est 2 135. Donc il y a des difficultés à Besançon, je le sais, comme dans toutes les villes de France mais s'il vous plaît, ne stigmatisons pas la ville en disant que la délinquance augmente, ce n'est pas vrai et ce sont les chiffres de la Direction Départementale de la Sécurité Publique. Donc il y a besoin d'être vigilant, nous le sommes. Vous savez qu'il y a eu un incident dimanche sur la voie publique avec un de nos agents, je me suis rendu immédiatement sur place avec l'Adjoint de permanence, Emmanuel DUMONT. J'ai alerté le Préfet, on a fait ce qu'il fallait, donc la sécurité ça nous interpelle autant que vous et la sécurité c'est l'action de tous et on devrait là-dessus être d'accord. Je répète que c'est comme un tabouret, il y a toujours trois pieds et bien la sécurité je l'ai déjà dit mais je vais vous le refaire, la sécurité c'est la prévention, l'éducation et la répression et je prononce le mot répression parce qu'il faut le prononcer et je n'ai aucun état d'âme là-dessus, aucun. Par contre il faut faire respecter cette charte-là, faire en sorte que tout cela soit respecté. Le Maire d'une ville doit, j'insiste là-dessus, peut-être bâtir la ville de demain mais il doit aussi au jour d'aujourd'hui, protéger les gens de cette ville et pour moi la vidéoprotection va dans le sens de la protection des habitants de cette ville. C'est pour cela qu'avec un certain nombre de mes amis -peut-être pas tous, il peut y avoir des nuances- je voterai cela sans aucun état d'âme.

**M. Lazhar HAKKAR :** Merci Monsieur le Maire. La question de la nécessité a été posée tout à l'heure. Est-ce que ce dispositif est nécessaire ? Je pense qu'il doit être nécessaire dans certaines circonstances, en particulier par rapport au sentiment d'insécurité qui est un sentiment qui est parfois un petit peu théorique mais auquel il faut répondre, on en avait déjà discuté. C'est un dispositif qui peut également être utile en terme de dissuasion même si cela reste à prouver et puis forcément utile a posteriori. Par contre est-ce que ce dispositif est suffisant ? Et moi je dis non, je ne pense pas qu'il soit suffisant et il faut justement que l'on soit extrêmement vigilant par rapport à notre politique de prévention et de médiation de telle sorte que ce dispositif soit un outil parmi d'autres et non au détriment d'autres dispositifs. Et puis je voulais terminer sur un mot, un petit terme, un petit peu de sémantique ; en général, je ne parle pas de répression parce que la répression est vécue comme quelque chose de collectif, je parlerais plutôt de sanction. Je pense qu'il est important de sanctionner les comportements, pas forcément les individus parce qu'un individu il peut changer, donc voilà un petit apport au débat, merci Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE :** On a employé le mot répression, le mot sanction peut aussi convenir.

**M. Michel LOYAT :** Monsieur GONON vous avez cité un quartier qui devrait être prioritaire pour la vidéoprotection. Je crois qu'il n'y a pas bien sûr de quartiers vidéoprotégés. Il y a avant tout des quartiers qui constituent effectivement des priorités d'action publique, ce quartier en fait partie. C'est un quartier sur lequel il y a une intervention publique forte avec la maison de quartier, avec l'agence du bailleur, avec d'autres formes encore d'interventions publiques, c'est tout à fait essentiel. C'est d'ailleurs difficile pour les personnels qui sont sur le terrain et il est important qu'ils aient un soutien. La vidéoprotection dans ce cadre n'est qu'un élément complémentaire et je crois que nous avons d'autant plus de crédibilité à défendre aujourd'hui la vidéoprotection que, par ailleurs, depuis des années nous sommes fortement engagés, qu'il s'agisse sur Planoise, sur Clairs-Soleils, dans des opérations globales de renouvellement urbain, des opérations très globales d'actions avec une intervention, y compris financièrement, lourde. Aujourd'hui nous avons le focus sur la vidéoprotection mais c'est bien à l'ensemble de ces éléments qu'il faut penser. J'ajoute que la réponse à la demande de tranquillité ou de sécurité ça n'est pas et ça ne doit jamais à mon avis être une réponse à chaud, ça n'est pas après un événement comme Boston ou après d'autres événements. Les attentes, elles, sont déjà anciennes ; elles s'expriment depuis des années dans différents quartiers, y compris au centre-ville et c'est avec la maturation je crois qu'aujourd'hui nous répondons sur cet aspect de la vidéoprotection.

**M. Philippe GONON** : Simplement je voudrais rajouter que le Président de GBH a été sollicité à deux reprises par mes soins pour inscrire en priorité la rénovation du quartier des 408. J'en ai parlé ici autour de cette table également. C'est pour cela que ce que disait Christophe LIME tout à l'heure, je le partage totalement, ce n'est pas la vidéoprotection qui va régler les problèmes de ce quartier entre autres...

**M. LE MAIRE** : Mais tout le monde le dit cela !

**M. Philippe GONON** : Tout-à-fait ! Je vous ai sollicité à plusieurs reprises pour dire qu'il faut le mettre en priorité dans vos projets de rénovation, simplement.

**M. LE MAIRE** : Le projet des 408 est un projet qui pour nous devra se faire. Je rappelle quand même, pour ceux qui l'auraient oublié, peut-être vous d'ailleurs, que nous sommes déjà intervenus très lourdement il y a une quinzaine d'années sur ce quartier mais qu'il y a nécessité aujourd'hui de réintervenir à nouveau. Moi aussi je veux dire combien le personnel de Grand Besançon Habitat y est présent. Il y a une procédure d'étude qui est lancée par rapport à cela. Vous savez que dans le cas des prochains programmes nous sommes très attentifs au PRU 2 sur Planoise, il y a également le quartier de Fontaine Ecu où les constructions ont démarré. Des études ont été lancées aussi sur les 408 et je crois que le jour où nous ferons les bilans on pourra voir que sur Besançon en matière de quartier difficile, nous avons quand même avancé. Lazhar tu as raison quand tu dis que c'est nécessaire mais pas suffisant, ça me rappelle les conditions nécessaires et suffisantes qu'on a prises il y a quelque temps, et effectivement c'est nécessaire mais ce n'est pas suffisant. Ce n'est pas en mettant des caméras qu'on va régler tous les problèmes ; il faut qu'il y ait des hommes derrière les caméras puis des actions de prévention ou de sanction.

**Mme Nozhat MOUNTASSIR** : Merci Monsieur le Maire. Je voulais juste dire qu'en effet, pour nous, l'être humain est la clé de la réussite mais je voulais aussi parler de l'outil fondamental dont on ne parle pas beaucoup, c'est la mise en place des antennes sociales. C'est vraiment un outil parmi les outils qui justement permettra de diminuer ces tensions qui existent dans les quartiers difficiles, je ne veux pas stigmatiser les 408 ou Planoise, mais il y a plein de quartiers dans lesquels on a mis en place les antennes sociales de proximité justement pour être à l'écoute des citoyens, pour comprendre leurs difficultés et je pense que c'est de cette façon que l'on pourra avancer dans ce cheminement.

**M. Frédéric ALLEMANN** : Monsieur le Maire, j'essaierai de répondre de manière rapide. Vous avez parfaitement raison en nous donnant les chiffres de l'Observatoire de Sécurité sur les troubles. On peut contester ces chiffres, la façon de comptabiliser mais c'est le même outil depuis 10 ans donc au moins on peut comparer ; en 2004 il y avait 283 événements, en 2005 : 281, en 2006 : 261, en 2007 : 280, en 2008 : 257, en 2009 : 269, en 2010 : 258, en 2011 : 290, en 2012 : 292 et en 2013 pour la moyenne des trois premiers mois : 275, ça ce sont les événements mensuels, c'est la moyenne donc sur les dix dernières années. Si l'on veut comparer d'une manière un peu plus fine on peut comparer le mois de mars 2012 par rapport au mois de mars 2013 : 43 agressions en 2012, 44 en 2013 ; cambriolages 40 - 43 ; dégradations 59 - 58 ; incendies 23 - 19 ; troubles 178 en 2012 - 94 en 2013, donc il est effectivement faux d'annoncer qu'on a une augmentation des événements effectivement indésirables sur la ville.

Pour revenir aux cambriolages, ce sont les chiffres de la Police. On peut rendre hommage quand même à l'efficacité de la Police Nationale qui même si elle a des effectifs insuffisants réalise de très beaux coups et il faut noter par exemple que les réactions que l'on peut avoir dans certains quartiers sont des actes de rétorsion suite à l'efficacité de cette police, c'est-à-dire que ce sont des actes de rétorsion par rapport à une certaine réussite des Services de l'Etat et de la Ville.

Avant de répondre à notre ami CYPRIANI sur la charte européenne, je voulais souligner que ce comité d'éthique est présidé par quelqu'un de remarquable par ses compétences, Marcel POCHARD, avec qui c'est toujours un plaisir de travailler. Je voudrais rappeler que nous n'avons pas voulu réécrire une charte donc nous avons choisi celle qui fait référence, c'est-à-dire une charte européenne, même si sur certains détails nous l'avons amendée, modifiée. Je reviens sur le principe de nécessité ; je ne sais pas si Benoît a tout lu mais dans les recommandations liées au principe de nécessité, il est indiqué : «il faut identifier de manière précise à travers un audit ou un diagnostic les problématiques de sécurité et de

prévention de la délinquance repérées sur le territoire de la ville, dresser l'état des lieux des ressources locales disponibles et des dispositifs existants permettant de répondre à cette situation de diagnostic», je vous rappelle que c'est ce que nous avons fait avec l'enquête ICADE sur Thise. Nous avons même renforcé ce dispositif puisque nous avons mis en place le comité d'éthique en avant pour vérifier la bonne qualité du cahier des charges de cette enquête, de ce diagnostic que nous avons établi. Je poursuis : «dégager les besoins issus du diagnostic et de l'état des lieux des potentialités locales», potentialités ce n'est pas le bon terme parce que quand on parle de délinquance on peut considérer que ce n'est pas vraiment du potentiel, c'est plutôt du négatif mais enfin, «les besoins doivent être précisés autant que possible car d'eux découleront les futurs objectifs du projet, considérer si d'autres moyens moins intrusifs sont possibles pour répondre à ces problématiques».

Je continue, «la réponse : établir le type de système qui peut de manière réaliste permettre à la Ville d'atteindre ses objectifs, le système de vidéosurveillance doit être calibré pour répondre de manière pertinente et efficace aux besoins identifiés», c'est-à-dire que c'est vraiment un système qui est adapté et évalué. «Les installations de vidéosurveillance ne peuvent être mises en service qu'à partir du moment où les autres mesures moins intrusives se sont révélées insuffisantes ou inapplicables -toujours suite à une évaluation- ou que la nature du problème à résoudre soit hors de portée de ces moyens. En tout état de cause -et là nous sommes tous d'accord- la vidéosurveillance ne doit représenter qu'une partie d'une réponse coordonnée au problème identifié».

Et enfin dernier paragraphe, et je finirai là-dessus, «s'autoriser à appliquer un droit de retrait si nécessaire. Les villes doivent pouvoir considérer sur la base d'une évaluation que la vidéosurveillance ne relève plus d'une nécessité ou qu'il faudrait un réel déploiement des caméras». Donc cette charte qui n'est pas parfaite nous l'avons amendée sur deux points très précis. Effectivement dans la charte européenne, il était prévu un libre accès pour tout citoyen au TSU, ce qui était un peu paradoxal puisque je rappellerai que M. le Maire, l'Adjoint chargé de la Police Municipale, le Conseiller Municipal chargé de la Tranquillité Publique, le Directeur de la Police Municipale, le Directeur Général des Services et son Adjoint étaient seuls autorisés, sur demande préalable, à pouvoir aller visiter ce lieu donc, on ne pouvait pas autoriser n'importe quel citoyen à y aller, à n'importe quelle heure. Autre point : dans la charte il y a écrit «codécision avec les habitants sur les sites d'implantation des caméras» ; là c'est pareil, étant donné qu'il faut un diagnostic très précis et une autorisation de la Commission départementale pour le choix des sites des lieux d'implantation, il est bien évident que nous avons modifié, ainsi «les habitants sont associés à la décision», ce n'est plus une codécision.

**M. LE MAIRE :** Benoît tu n'es pas convaincu par ce que vient de dire Fred ? Parce qu'il me semble qu'il apporte quand même un certain nombre de réponses à tes questions.

**M. Benoît CYPRIAN :** Je n'ai pas tout à fait évidemment le même avis que lui. Sur la nécessité il n'y a aucune démonstration qui est faite. Bien sûr j'avais lu de façon très attentive le paragraphe ou la page consacrée à ce principe de nécessité et les autres pages même, sinon je ne me serais pas permis d'intervenir, c'est quand même la moindre des choses de lire les documents avant d'intervenir, donc merci de me faire crédit de cela. On va définir le besoin ; on peut dire que c'est le besoin de présence et la réponse c'est en fonction des croyances. On va dire qu'il faut une présence plus les caméras si l'on considère que les caméras sont utiles. Ce que nous vous disons c'est que vous allez installer des caméras, on verra ensuite qu'elles ne font que repousser le problème ou qu'elles ne le résolvent pas parce que des personnes qui sont ivres, vous ne les empêcherez pas d'agresser leur prochain si elles ont une pulsion...

**M. LE MAIRE :** On pourra les identifier quand même !

**M. Benoît CYPRIAN :** ...on pourra les identifier certes mais on ne pourra pas empêcher le délit ou les crimes. Or c'est sensé être de la prévention parce que s'il s'agit juste de mettre en prison des gens, on n'aura pas atteint notre objectif si ça ne fait pas baisser la délinquance donc la nécessité n'est pas démontrée au niveau du besoin et la réponse bien sûr n'est pas démontrée à ce niveau-là. Par contre ce qu'il est intéressant de noter quand même, ce que je n'avais pas dit tout à l'heure, que j'avais un petit peu laissé en marge de ma mémoire, c'est que la charte reconnaît quand même que les caméras sont un moyen intrusif et ça je pense qu'il faut s'en souvenir parce que, jusqu'à présent, ça a toujours été nié

quand on faisait nos débats en Conseil Municipal ou ailleurs. Ceci dit M. POCHARD est un très bon président de commission d'éthique, la question ne se pose pas, je ne mets pas en doute sa présidence mais par contre on peut mettre en doute les choix quelle que soit la qualité des membres...

**M. LE MAIRE** : J'avais envie de dire : quel dommage même qu'il ne soit plus au Conseil Municipal.

**M. Benoît CYPRIANI** : C'est vrai que cela aurait été un plus.

**M. LE MAIRE** : Ce débat est maintenant terminé. Je voudrais simplement dire que ce qui nous intéresse, ce n'est pas de protéger les quartiers, c'est de protéger les habitants. J'ai le sentiment quand même que toutes couleurs politiques confondues dans la rue Battant, à Planoise, voire même dans la Grande Rue, aux 408, à Montrapon ou à Palente, on ne me parle pas d'atteinte aux libertés. On me demande quand les caméras seront installées. On me le demande aussi Place Cassin, aux Epoisses, à Ile de France. J'ai bien le sentiment que ça ne va pas régler tous les problèmes. Lazhar a dit que ce qui est nécessaire n'est pas suffisant, c'est vrai. Quand Benoît tu dis qu'il faudra voir, peut-être qu'on verra. Il y a quelques exemples quand même très précis où elles ont été installées, par exemple au Lycée Pergaud où il y avait des incidents fréquents ; le fait d'y installer des systèmes de vidéoprotection a réglé quand même des problèmes. Bien sûr qu'il faut qu'il y ait des gens derrière, il faut absolument que l'on renforce, que l'on donne à la Police Nationale des moyens supplémentaires. Il faut qu'on renforce encore la médiation, tu as raison Benoît mais il faut aussi qu'on ait ce moyen-là. J'ajouterai que je ne suis pas dans une position ou une volonté d'opposer les uns aux autres, et malgré les moyens insuffisants qu'elle a, la Police Nationale fait bien son travail et elle le fait courageusement parce que ce n'est pas facile. Notre personnel municipal aussi fait preuve de beaucoup de courage et je rends hommage à nos agents du nettoyage qui dimanche dernier se sont interposés pour éviter que les choses ne s'enveniment, je rends hommage à ces agents de la Ville de Besançon qui ont montré là aussi leur sens du service public.

Maintenant je vais mettre au vote ce rapport. Que ceux qui sont contre lèvent la main : 12. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? 1. Les autres sont donc favorables, je vous remercie».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1 (1 abstention), le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (12 contre, 1 abstention), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 13 mai 2013.*